

# ACTION URGENTE

## UNE FAMILLE AFGHANE RENVOYÉE DE FORCE

**Huit ressortissants afghans ont été expulsés vers Doubaï, aux Émirats arabes unis, le 28 novembre. Ces personnes étaient détenues dans la salle d'embarquement de l'aéroport de Boryspil à Kiev, la capitale ukrainienne, depuis le 16 novembre. Elles risquent d'être renvoyées de force en Afghanistan.**

Selon les dernières informations, ce groupe comprend une femme de trente-trois ans, ses cinq enfants âgés de trois à quinze ans, sa mère et un autre membre de la famille. Certaines de ces personnes ont affirmé qu'elles avaient peur de retourner en Afghanistan car elles craignaient d'y être persécutées, et qu'elles souhaitaient demander l'asile en Ukraine.

Les représentants du HCR, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, n'ont pas été autorisés à rencontrer cette famille détenue à l'aéroport de Boryspil jusqu'à ce que leur avocat ne parvienne à saisir la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) le 19 novembre. Celle-ci a alors demandé à l'Ukraine de ne pas renvoyer ces demandeurs d'asile tant qu'elle n'avait pas examiné leur cas. Par conséquent, leur expulsion – prévue pour le 19 novembre – a été annulée et les représentants du HCR ont pu s'entretenir avec ces personnes et les aider à remplir leurs demandes d'asile. Cependant, le 27 novembre, la Cour européenne des droits de l'homme a retiré ses « *mesures provisoires* » au motif que l'Ukraine voulait les expulser vers les Émirats arabes unis. Leurs demandes d'asile ont, semble-t-il, été rejetées par le service de l'immigration ukrainien peu de temps avant leur expulsion.

On ignore actuellement où se trouvent ces huit personnes. Amnesty International demeure profondément inquiète car les demandes d'asile ne sont pas reconnues par les gardes-frontière des Émirats arabes unis et l'organisation craint que cette famille ne soit renvoyée en Afghanistan. Les Émirats arabes unis n'ont ratifié ni la Convention relative au statut des réfugiés, ni la Convention contre la torture.

**Aucune action complémentaire n'est requise. Merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels. Amnesty International continuera à suivre la situation.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 318/09 (AFR 50/004/2009). Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/library/info/EUR50/004/2009/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR50/004/2009/fr).

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UNE FAMILLE AFGHANE RENVOYÉE DE FORCE

Informations complémentaires sur l'AU 318/09, AMR 50/005/2009, 2 décembre 2009

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

